

Note sur le service civique

*Un dispositif pour répondre à la soif d'engagement des jeunes et pour promouvoir l'engagement citoyen
Un enjeu pour l'Eglise de France et la pastorale des jeunes aujourd'hui*

Après l'adoption par le Sénat en novembre, les députés français ont voté début février 2010 à la quasi unanimité une proposition de loi prévoyant de remplacer l'actuel service civil volontaire par un service civique, l'objectif étant d'attirer 75.000 jeunes en 2014, soit 10% d'une classe d'âge. Les décrets d'application sont en cours de finalisation et devraient sortir d'ici fin mars pour une mise en œuvre d'ici juin.

1. Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique est un dispositif qui permet à toute personne de plus de 16 ans, de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an, de **donner de son temps au service d'une mission d'intérêt général pendant 6 à 12 mois**. Cet acte d'engagement volontaire pourra être accompli **au sein d'une personne morale de droit public (Mairie, Etablissement public...)** ou **d'un organisme sans but lucratif (Associations, Fondations, ...)** en France ou à l'international.

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans en service civique bénéficieront d'une indemnisation variant entre 540 et 640€ par mois via une aide de l'Etat qui couvrira complètement cette indemnité et financera aussi les droits à l'assurance maladie, maternité et à la retraite du jeune volontaire. Mais on peut aussi effectuer son service civique après 25 ans (mais alors sans indemnité de l'Etat) et un « service civique senior » est aussi instauré pour assurer un tutorat auprès des jeunes engagés.

Le nouveau service civique unifiera les principaux types de volontariats et simplifiera les procédures d'agrément. Il en existe plus de 11 aujourd'hui, et désormais, il existera un dispositif unique et simplifié pour répondre au besoin d'engagement de chacun.

Avec le service civique, les jeunes volontaires pourront aider les plus démunis, accompagner des personnes handicapées ou à mobilité réduite, sensibiliser différents publics aux grands enjeux du développement durable et au respect de l'environnement, participer à la distribution de repas auprès des populations souffrant de malnutrition et en situation de pauvreté, s'impliquer dans les missions d'aides aux populations victimes de catastrophe naturelle, sensibiliser les jeunes aux questions de l'alcool ou de l'usage de drogues, à la sécurité routière, à l'équilibre alimentaire, au tabagisme, aux risques liés au Sida, s'impliquer dans des causes citoyennes comme la lutte contre toute les formes de discrimination, l'égalité des chances, les droits de l'enfant, le droit de vote, l'égalité des sexes etc.

Ce dispositif a des objectifs de déploiement très ambitieux pour toucher 10 000 jeunes dès 2010, 40 000 en 2010 et 75 000 en 2014 pour atteindre 10% d'une classe d'âge. **Une enveloppe de 500 millions d'euros par an** sera dégagée pour y répondre. Si le choix a été fait d'un service civique volontaire, certains envisagent qu'il puisse à terme devenir obligatoire.

2. En quoi cela peut-il concerner l'Eglise ?

Elle est un des premiers acteurs qui peut contribuer à faire connaître et promouvoir le service civique auprès des jeunes. En effet, par ses différentes propositions, elle rejoint de très nombreux jeunes de 16 à 25 ans (services, mouvements, diocèses, paroisses, enseignement catholique, instituts catholiques....) Et son public est sans doute l'un des premiers publics cibles susceptibles de s'engager pour un service civique.

Par ses différents organismes (mouvements, associations de solidarité, associations de pastorale des jeunes, réseaux, communautés...) elle peut proposer de nombreuses missions de service civique et a sans doute la capacité, par sa tradition et son expertise dans l'accompagnement et la mise en responsabilité des jeunes, de proposer des missions intéressantes, valorisantes et enrichissantes pour les jeunes. Il est à noter cependant qu'« Une association culturelle, politique, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise

ne peuvent recevoir d'agrément pour organiser le service civique ». Les associations diocésaines ne peuvent donc directement recruter des jeunes en service civique. Il est cependant possible, comme cela se fait sur le volontariat international qu'une association ou fédération agréée soit porteuse pour d'autres de missions service civique.

Par ce biais, par des partenariats avec des associations agréées, elle peut **disposer de nouvelles ressources humaines** pour des missions de permanents, sans que cela lui coûte trop cher, dans un contexte de manque de moyens humains et financiers. Plusieurs diocèses, responsables de pastorale des jeunes... nous questionnent et nous attendent pour les informer des opportunités ouvertes par ce nouveau dispositif.

Elle a déjà une longue expérience du volontariat sous différentes formes : volontariat de solidarité internationale (DCC, Fidesco, SCD...), objecteurs de conscience et service-civils (notamment en aumônerie) avant la fin du service militaire, volontaires de service civil depuis 2005 (Scouts et Guides de France, Secours-Catholique, Réseau lassalien, Le Rocher...). Elle possède ainsi une grande expertise dans le recrutement, le suivi et surtout l'accompagnement des volontaires et peut par là contribuer à la mise en place d'un dispositif de qualité.

L'expérience du volontariat en Eglise montre combien ce genre de propositions pour des jeunes - quand elles sont bien faites et bien accompagnées - est un **véritable « outil pastoral » au service de l'évangélisation des jeunes et au service de la promotion des vocations**. Dans un contexte où l'engagement total et à vie ne va plus de soi, il est important que des jeunes se voient offrir des possibilités d'engagement progressifs. Le volontariat/Service civique peut être une étape clé dans un parcours d'engagement chrétien.

3/ Quelles pistes proposées par la plate-forme « service civique » initiée par le SNEJSE ?

A l'initiative du Service national pour l'évangélisation des jeunes (et sur une suggestion d'Inès Minin, ancienne présidente de la JOC, conseillère auprès de Martin Hirsch pour le service civique) s'est réunie plusieurs fois une plate-forme ecclésiale sur le service civique. Avec au départ, un premier cercle réunissant ceux qui ont déjà l'expérience du volontariat : SGDF et Secours-Catholiques (qui ont actuellement chacun une trentaine de service civils volontaires), DCC, Le Rocher, Réseau Lassalien, l'Arche. Puis un élargissement à un deuxième cercle intéressé par le futur service civique : MRJC, JOC, CCFD, Salésiens-Valdocco, JIC, enseignement catholique. Les trois premières réunions ont fait émerger :

- 1/ un besoin de réflexion et suivi communs du chantier service civique, de partage des pratiques et expérience,
- 2/ un désir de mutualisation des savoir-faire et de la communication autour du service civique dans les organismes d'Eglise,
- 3/ un enjeu d'être ensemble un seul interlocuteur ecclésial fort vis-à-vis des pouvoirs publics.
- 4/ imaginer un dispositif national s'appuyant sur les expertises de ceux qui ont déjà l'expérience du volontariat pour mutualiser, conseiller et soutenir plus petites structures locales qui vont se lancer dans le service civique (voir à quel niveau : information/communication, recrutement ? formation ? conseil ?)

Actions prévues par cette plate-forme de concertation

- **Recrutement d'un chargé de mission pour suivre le chantier service civique durant sa phase exploratoire** en vue d'étudier et approfondir sa mise en œuvre possible pour l'Eglise de France. Il y aurait notamment à imaginer ce que pourraient être les périmètres d'une plate-forme nationale de coordination, capitaliser les expériences de volontariat civils en Eglise, penser la campagne de communication et d'information...faire le lien avec tous les organismes de la plate-forme qui démarre... Ce pourrait être un stagiaire bien outillé, un bénévole jeune retraité, un poste financé par des subventions extérieures (Porticus, HCJ...)

- **Une journée d'information-réflexion pour tous les acteurs ecclésiaux intéressés par le service civique le jeudi 27 mai à la CEF.**

- **Un courrier commun à Martin Hirsch** pour lui exprimer comment les différents organismes de la plate-forme ecclésiale souhaitent ce mobiliser sur ce projet du service civique, en vue d'un RDV avec lui.

- **Une note d'information aux évêques à l'assemblée plénière d'avril** : comment l'Eglise de France veut-elle s'engager dans ce grand projet citoyen ? Comment le secrétariat général et le conseil permanent de la CEF souhaitent-ils répondre à cette proposition et demande de l'Etat ? L'Eglise est et peut être un acteur majeur de cette nouvelle politique jeunesse pour l'engagement des jeunes.